

**Contre la logique de contractualisation
et les CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement)**

**Motion pour la défense et le renforcement de la politique nationale
d'Éducation Prioritaire.**

- ▶ Sans tenir compte de la crise sanitaire qui frappe plus durement les élèves et les familles des quartiers populaires, première victimes de l'accroissement des inégalités sociales et économiques,
- ▶ Au moment où dans les collèges de l'éducation prioritaire notamment, les équipes au bord de l'épuisement portent le système à bouts de bras pour assurer leurs missions auprès des élèves, « coûte que coûte »
- ▶ Alors que 194 emplois sont retirés à notre académie, pourtant l'une des plus défavorisées, ce qui dégradera, pour la 5^e année consécutive, les conditions d'apprentissage et d'enseignement en REP/REP+,
- ▶ Alors qu'un projet de loi prévoit de priver l'Éducation Nationale de ses infirmières et médecins scolaires, si précieux dans la lutte contre les inégalités sociales et de santé,

... le ministère de l'Éducation Nationale lance dans 3 académies, dont la nôtre, un mécanisme expérimental appelé « Contrats Locaux d'Accompagnement » (CLA).

En dépit d'éléments de langage rassurants laissant croire que rien ne changera avant 2023 (refonte des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville), **cette expérimentation veut instaurer un label concurrent des REP/REP+, fondé sur une logique de contrat entre l'académie et un établissement avec pour conséquences :**

- ▶ la fin de la logique de zonage de l'Education prioritaire, sans contrepartie, au profit d'une approche locale et de résultats, où les équipes seraient rendues responsables des réussites... et des échecs.
- ▶ la mise en concurrence des « collèges CLA » avec les collèges REP et REP+ notamment,
- ▶ la fin de la logique de réseau et des expériences de travail inter-degrés,
- ▶ la fin des dispositifs et moyens qui découlent du label REP/REP+,
- ▶ le renoncement définitif à émanciper par les savoirs, au nom du « tout projet »

Nous exigeons au contraire :

- ▶ **le maintien du caractère national du label « Éducation Prioritaire ».**
- ▶ **le maintien de spécificité de l'Éducation prioritaire, qui doit redevenir une véritable priorité au profit des quartiers et établissements où se concentrent inégalités et ségrégation sociales,**
- ▶ **le maintien et le renforcement des dispositifs qui en découlent en termes de conditions d'enseignement pour les élèves et leurs professeurs.**